Avis du Conseil économique, social et environnemental

Sous-titre
Le CESE appelle l’Union européenne à accélérer la lutte contre la déforestation importée
Date
Publié le 27/05/2020
Description

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd’hui son avis « Le rôle de l’Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée ».

La crise du Covid-19 a mis à jour des liens de causalité entre de?gradation environnementale et e?mergence de nouvelles maladies. Pourtant, dans le même temps, la déforestation en Amazonie atteignait un nouveau record, avec la disparition de 1.202 kilomètres carrés de forêt de début janvier à fin avril 2020, soit une augmentation de 55% par rapport à la même période l’année dernière, selon des données de l'Institut national de recherche spatiale du Brésil (INPE).

Les gigantesques incendies de fore?ts de ces derniers mois ont rappele? a? l’opinion mondiale, et aux gouvernantes et gouvernants, la fragilite? des fore?ts et l’urgence de mieux les pre?server. Deuxie?me puits de carbone au monde apre?s les oce?ans, les biomes forestiers assurent pourtant des fonctions majeures dans la re?gulation climatique, le maintien de la biodiversite? et la qualite? de l’eau et des sols. Ils constituent une ressource indispensable a? la vie de nombreuses populations.

Plusieurs scientifiques alertent sur le fait que l’apparition de ces nouvelles maladies, n’ayant initialement pas vocation à infecter l’homme, comme le paludisme, Ebola ou encore le coronavirus responsable du Covid-19, sont liées à l’anéantissement des écosystèmes, en particulier dans les zones tropicales, où ils sont détruits au profit de monocultures intensives.

De nombreuses pétitions en ligne appellent ainsi à une prise de conscience accrue et à une amplification de l’action de l’UE et de ses États membres en matière de lutte contre la déforestation, en soulignant la responsabilité des politiques commerciales des États et des entreprises ainsi que des modes de consommation des citoyennes et citoyens européens dans la situation actuelle. Au regard de cette mobilisation citoyenne, de l’actualité du sujet, ainsi que de la place croissante de la nécessaire transition écologique dans les travaux du CESE, l’enjeu de cet avis du CESE est de dresser un état des lieux de la manière dont l’Union européenne et ses États membres peuvent renforcer la lutte contre la déforestation « importée », inhérente au commerce mondial. Analysant les origines et les conse?quences du phe?nome?ne, l’avis recense les dispositifs existants, pointe leurs limites et formule diverses pre?conisations pour e?viter, re?duire et en dernier ressort compenser la de?forestation importe?e, parmi lesquelles :

• Améliorer la cohérence des politiques européennes contribuant à la lutte contre la déforestation importée

Le CESE préconise d’adopter en 2020 un Plan d’action de l’UE contre la de?forestation importe?e sous la responsabilite? du Conseil europe?en, dont le suivi et la coordination seront confie?s au vice-pre?sident de la Commission europe?enne en charge du Pacte vert pour l’Europe, sous la supervision et le contro?le du Parlement europe?en.

• Accélérer la réforme des filières économiques qui contribuent fortement à la déforestation

Dans le cadre de la re?vision en cours de la Politique agricole commune (PAC), le CESE recommande de mettre en place en 2022 un Plan prote?ine europe?en convergeant vers l'objectif de re?duire les importations de soja afin de concre?tiser la souverainete? agricole de l'UE, notamment en soutenant fortement les cultures de le?gumineuses, en versant aux agriculteurs et agricultrices des « paiements pour services environnementaux » pour les surfaces en prairies ou le?gumineuses fourrage?res et en conditionnant les aides aux investissements des filie?res animales a? la non utilisation de soja importe? ;

Le CESE préconise d'organiser la sortie progressive des agro-carburants conventionnels et leur suppression totale au plus tard en 2030 dans le cadre d'une re?vision de la directive europe?enne RED II en mettant fin au plus tard en 2022 aux me?canismes de de?fiscalisation existants sur ces carburants de premie?re ge?ne?ration, en supprimant les subventions de la PAC destine?es aux surfaces servant a? les produire et en re?affectant ces moyens a? la recherche sur les biocarburants avance?s.

• Renforcer l'accompagnement des États-tiers producteurs et des acteurs locaux dans la lutte contre la déforestation

Pour le CESE, toute politique de lutte contre la de?forestation importe?e doit prendre en compte les besoins de de?veloppement des pays producteurs, notamment du Sud. Pour ce faire, le CESE préconise de soutenir la mise en place dans les pays partenaires, notamment d'Afrique subsaharienne et d'Ame?rique latine, de politiques de gestion durable des fore?ts, d'agroforesterie et d'agro-e?cologie en accompagnant les productrices et producteurs locaux dans le de?veloppement de trajectoires durables; en permettant aux pays de transformer directement, sur place, les matie?res premie?res qu'ils produisent pour en tirer la valeur ajoute?e.

Ce projet d'avis est rapporté par Jean-Luc Bennahmias et Jacques Pasquier (Groupe des personnalités qualifiées), pour la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Marie Cambacérès. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 27 mai à 14h30.

L'avis a été adopté en plénière avec 121 voix pour, 13 contre et 7 abstentions.

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Mai 2024